

SITL : UNE PLATE-FORME D'ÉCHANGES, UN RESEAU TRANSFRONTALIER

La mise en place du SIG a également permis à la communauté de communes de collaborer de manière plus importante avec les structures limitrophes et notamment ses voisines suisses. Ces échanges de données devenant de plus en plus intenses, un cadre plus formel s'imposait.

Des réflexions dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la collaboration transfrontalière ont été et sont menées sous l'égide du Comité Régional Franco-Genevois (C.R.F.G) et du Conseil du Léman. Une grande partie des données nécessaires aux études internationales ayant trait au territoire existant, mais elles sont, le plus souvent, peu connues des acteurs locaux et difficiles à obtenir. Il devenait donc nécessaire de faciliter l'accès aux bases de données géographiques existantes et de favoriser les échanges entre les différents acteurs publics de l'espace lémanique. La qualité des analyses et la pertinence des prises de décision en dépendent largement.

Même si du côté français on constate une certaine homogénéité en terme d'équipement SIG (le CG de l'Ain, la DDE de l'Ain, la RGD74 et la CCPG disposent tous de licences *Editop*), dans la

plupart des cas, les formats informatiques, les systèmes de projection géographique, les découpages thématiques diffèrent. Il en résulte que ces données sont difficilement échangeables : problèmes de compatibilité informatique, d'échelle et surtout de nomenclature.

Les acteurs publics du département de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud et de Genève, ont donc initié dans le cadre d'un programme européen INTERREG II un système d'échange de données portant sur leurs territoires respectifs, et s'organisant pour permettre un accès facile, mais réglementé, aux données détenues par les différentes entités publiques. C'est autour de ces structures départementales



et cantonales que peut reposer une grande partie des échanges de données de la zone transfrontalière.

Cette collaboration a abouti à la mise en place en 1999 du Système d'Information du Territoire Lémanique ayant pour but de faciliter les échanges de données entre les différents acteurs publics du bassin Lémanique. Les différents

partenaires réunis sont :

- Le Conseil Général de l'Ain
- Le Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement - Canton de Genève
- Le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement - Canton de Genève
- La Régie de Gestion des Données 74 - Conseil Général de la Haute Savoie
- La Direction Départementale de l'Équipement de la Haute Savoie
- La Direction Départementale de l'Équipement de l'Ain
- Le Département des Infrastructures - Canton de Vaud
- La Communauté de Communes du Pays de Gex
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute Savoie.

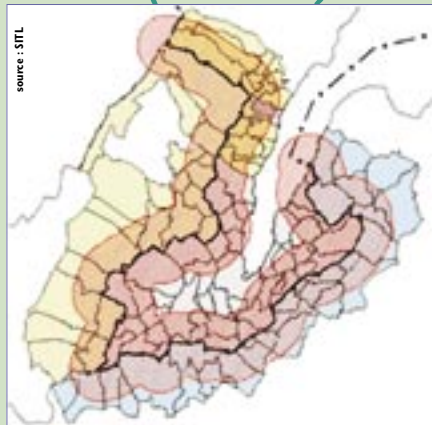
Dans le cadre du SITL trois échelles géographiques ont été définies :

• Périmètre 1 : Le Conseil du Léman

Echelle 1 : 250.000 et/ou 1 : 200.000

Comprend : France : Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie
Suisse : État de Genève, Canton de Vaud, Canton du Valais

• Périmètre 2 : Le Comité Régional Franco-Suisse (C.R.F.G.)



+ Bellegarde

Echelle 1 : 25.000

Comprend : le Bassin du Genevois compris sur des axes allant de Bellegarde à Lausanne (axe SO-NE) d'une part et, d'autre part du Pays de Gex à La Roche sur Foron (axe NO-SE)

• Périmètre 3 : Le périmètre rapproché de l'agglomération genevoise

Echelle parcellaire

Comprend : une bande de 5 kms à cheval sur la Frontière de l'Etat de Genève. (GE,VD,01,74)

Communauté de Communes du



Pays de Gex

Les réalisations du projet SITL sont multiples :

- Mise en commun et harmonisation des référentiels existants, acquisition de données complémentaires, pour assurer une couverture homogène de l'ensemble des territoires concernés.

- Plan topographique informatisé au 1:25000 (SCAN 25) dans les deux systèmes de projections suisse et français
- Orthophotoplans en couleurs
- Réalisation de bases de données cartographiques transfrontalières :
1. Assemblage des scan 25

2. Images satellites (Géolandis)

3. Occupation du sol :

- Raster vraies couleurs
 - Raster fausses couleurs
 - Vectorisées
4. Couche des équipements
5. Affectation du sol simplifiée
6. Réseau routier
7. Limites administratives

• Création d'un catalogue de données répertoriant toutes les données (près de 80 bases) mises à la disposition de la plate-forme d'échange par les partenaires du SITL (cf. <http://www.siang.ch/sitl/>)

• Signature d'une convention par les différents partenaires définissant les modalités d'échanges, les droits, les devoirs des signataires et les principes d'organisation et de gestion

Même si le programme Interreg II s'est achevé en 2001, le SITL perdure et les retombées positives ont pu être clairement

identifiées ; l'impact sur la collaboration transfrontalière a été important et s'est traduit par la mise en place d'un partenariat durable, une meilleure circulation de l'information et surtout par la prise de conscience par les acteurs d'agir sur un territoire commun.

Les objectifs pour l'avenir ont été fixés pour consolider et continuer la réalisation de bases de données communes :

- Organiser et réaliser la mise à jour des données existantes
- Coordonner les futures campagnes d'acquisition de données par les partenaires, d'orthophotos par exemple
- Porter l'accent sur le domaine des transports
- Compléter la carte des équipements

La récente acquisition d'un serveur *TopoNet* peut constituer un atout pour la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre de la collaboration au sein du SITL. En effet, Il envisageable, dans un avenir proche, d'en ouvrir l'accès aux partenaires du SITL avec les précautions qui s'im-